Image not found or type unknown

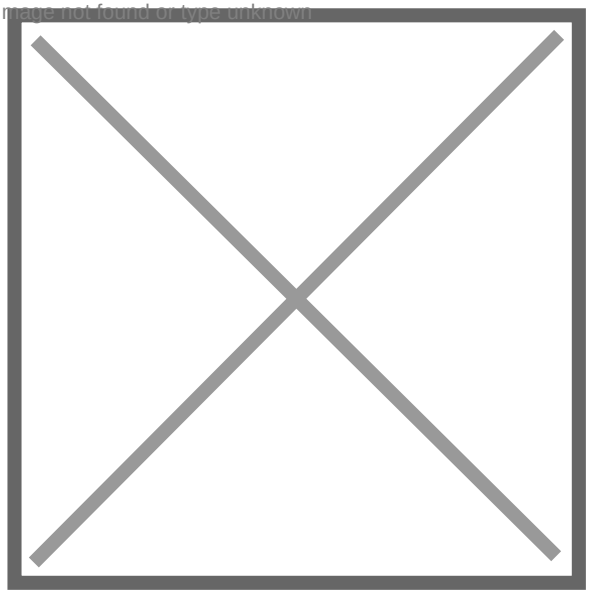

Devis mutuelle et prelevement sans autorisation!

Par **LOULOU**, le **17/01/2009** à **23:09**

Bonjour,

J'ai demandé un devis pour une mutuelle sur un site internet.

La commerciale m'a harcelée au téléphone, m'a demandé mon numéro de sécu, ma date de naissance, mon adresse, jusque la tout semble normal.

Mais elle m'a demandé mon rib, que j'ai finalement communiqué, elle m'a assurée que c'était pour l'édition du devis.

J'ai reçu par mail, les conditions générales, l'autorisation de prélèvement et les conditions particulières, ainsi que la carte de tiers-payant.

J'ai contacté cette commerciale pour lui dire que je ne donnais pas suite, je pensais que tout été annulé!

Or j'ai été prélevée!!! sans autorisation signée! J'ai eu les coordonnées de la société qui a prélevé mon compte.

Je les ai contacté, en fait le courtier vend leur produit, et ils n'ont pas de copie de contrat signé ou d'autorisation de prélevement signée.

Ils font confiance au courtier qui leur transmet par informatique le nom des personnes qui souscrivent en communiquant les coordonnées bancaires.

Le courtier et l'assureur se renvoient la balle, et le comble maintenant c'est qu'on me dit: votre banque n'avait pas a payer!

Puisque j'ai soucrit par l'intermédiaire d'un courtier et que c'est la compagnie qui a prélevé quelles sont leurs responsabilités et les peines qu'elles encourent?

Y a t il un service de controle? Je ne suis certainement pas la seule a avoir eu des prélevements alors que je voulais un devis.

Merci de votre réponse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés